

4 - Exercice 2016 - Décision Modificative n° 3

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dernière décision modificative de l'exercice en mouvements réels, la DM 3 présente un volume global de **6 428 608 €** dont **6 052 608 €** en mouvements réels et **376 000 €** en mouvements d'ordre portant sur le Budget Principal et les Budgets Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

I - Budget principal

Sur 6 773 042 € proposés en dépenses et en recettes, les dépenses et recettes d'ordre pour des mouvements à l'intérieur de la section de fonctionnement s'élèvent à 376 000 €. Elles permettent de constater les opérations nécessaires à la comptabilisation du fonds de soutien accordé (18 349 €) au titre de l'ancien emprunt structuré renégocié par la Ville en 2014, et notamment l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé dans les intérêts du nouvel emprunt souscrit, conformément aux prescriptions réglementaires.

Les mouvements réels s'équilibrent en conséquence à 6 397 042 € toutes sections confondues. Ils sont détaillés dans la suite de ce rapport.

1 - Section de fonctionnement

A - Les propositions en dépenses réelles :

Elles se chiffrent à 6 338 948 € et résultent de multiples ajustements indispensables à la clôture de l'exercice.

La répartition par chapitre s'établit comme suit :

- **- 50 168 € au chapitre «charges à caractère général»** dont - 60 168 € de redéploiements de crédits de chapitre à chapitre et + 10 000 € de crédits complémentaires pour la sécurisation du site de la Citadelle.
- **+ 46 400 € au chapitre «charges de personnel»** de crédits provenant d'autres chapitres budgétaires.
- **+ 171 824 € au chapitre «Atténuations de produits»** avec notamment 124 029 € d'ajustement de prévision budgétaire au titre de l'attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre de la validation définitive des transferts de charges 2016, en lien avec la CLECT de décembre, et 70 000 € de reversement à l'Office de Tourisme de la taxe de séjour (somme identique inscrite en recettes).
- **- 2 474 € au chapitre «Autres charges de gestion courante»** intégrant également des redéploiements de crédits de chapitre à chapitre.
- **+ 6 173 366 € au chapitre 68 «Dotations aux amortissements et aux provisions».** Comme indiqué ci-dessous, la présente décision modificative prend en compte une recette de fonctionnement de 6 173 366 € au titre d'une indemnité encaissée dans le cadre du contentieux de la cuisine centrale. Cette somme ne pouvant être considérée comme définitive, dans l'attente du jugement de la Cour Administrative d'Appel, la Ville est tenue, concomitamment à la constatation de la recette, de constituer une provision destinée à couvrir le risque d'un remboursement éventuel à terme de tout ou partie de cette somme, en fonction du jugement définitif en appel.
Comme le régime des provisions budgétaires retenu par la Ville par délibération du 16 janvier 2006 n'est pas adapté au cas présent et selon les conditions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de revenir au régime de droit commun de provision, en l'occurrence celui de la provision semi-budgétaire. Dans ce cas, seule la dépense

de fonctionnement est budgétée, la provision étant conservée sur un compte hors budget à la Trésorerie du Grand Besançon.

B - Les propositions en recettes réelles :

Elles s'élèvent à 6 338 948 € et se décomposent comme suit :

- **+ 2 132 € au chapitre 70 «Produits des services, du domaine et ventes»** pour l'inscription d'ajustements de recettes de gestion.
- **+ 70 000 € au chapitre 73 «Impôts et Taxes»** pour ajustement de la prévision budgétaire de recettes de taxes de séjour (produit reversé à l'Office du Tourisme).
- **+ 29 168 € au chapitre 74 «Dotations et Participations»** pour inscriptions de participations et subventions attendues et perçues de nos partenaires dans le cadre de différentes actions ou projets de la Ville.
- **+ 94 608 € au chapitre 75 «Autres produits de gestion courante»** avec 46 521 € de remboursement sur un trop versé sur la subvention 2015 attribuée aux Francas du Doubs (délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2016) et 48 087 € d'ajustement du produit de la redevance proportionnelle du Casino.
- **+ 18 349 € au chapitre 76 «Produits Financiers»** pour la comptabilisation du fonds de soutien de l'Etat aux collectivités ayant souscrit un prêt structuré qui a d'ailleurs fait l'objet d'un remboursement anticipé.
- **+ 6 124 691 € au chapitre 77 «Produits exceptionnels»** dont 6 173 366 € d'indemnisation déjà reçue suite au jugement de première instance sur le contentieux de la cuisine centrale en faveur de la Ville.

2 - Section d'investissement

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement s'équilibrent à 58 094 €.

A - Les propositions en dépenses réelles :

- **+ 10 862 € au chapitre 20 «Immobilisations incorporelles»**. Il s'agit d'un redéploiement de crédits entre chapitres budgétaires afin d'engager l'acquisition d'un nouveau logiciel destiné à améliorer l'accès du public au portail «Mémoires Vives» (- 10 862 € au chapitre 21).
- **- 15 000 € au chapitre 204 «Subventions d'équipement»**. Cet ajustement de crédits est destiné à financer des petits travaux urgents d'installation de matériels (son et lumière) à réaliser au Kursaal, afin d'en améliorer le fonctionnement et l'accueil (+ 15 000 € au chapitre 21).
- **+ 40 425 € au chapitre 21 «Immobilisations corporelles»**. Les crédits proviennent pour l'essentiel de redéploiements en provenance des chapitres 20 et 204. Il convient également d'ajuster la prévision budgétaire à hauteur de 32 205 € afin de poursuivre les projets de médiation numérique engagés sur le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.
- **+ 21 807 € au chapitre 23 «Immobilisations en cours»**, permettant principalement de redéployer des crédits dans le domaine des énergies renouvelables (+ 4 500 € au chapitre 21) et au titre de la future chaufferie bois du Pôle des Tilleuls (- 30 000 € au chapitre 21).

B - Les propositions en recettes réelles :

- **+ 23 061 € au chapitre 024 «Produits cessions immobilisations (recettes)»**, afin d'ajuster la prévision budgétaire au produit de cessions constaté.
- **+ 35 033 € au chapitre 13 «Subventions d'investissement»** provenant essentiellement de l'encaissement de recettes au titre des travaux de réhabilitation du Fort de la Dame Blanche (+ 19 624 €) et de l'Etat (DRAC) pour des restaurations d'œuvres (+ 8 420 €).

II - Les budgets annexes

Tous mouvements confondus, cette décision modificative propose globalement - **344 434 €** en dépenses et en recettes.

1 - Section de fonctionnement

L'inscription de 155 566 € en dépenses et recettes de fonctionnement concerne le budget Chauffage Urbain avec l'inscription d'une recette d'indemnisation dans le cadre du protocole d'accord transactionnel à intervenir suite à l'incendie intervenu dans la galerie multi réseaux appartenant à la Ville. Le reversement à la Société SEVE, délégataire du service public du chauffage urbain, qui a avancé le montant des travaux est prévu en dépenses de fonctionnement (délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2016).

2 - Section d'investissement

Il s'agit pour les budgets Eau et Assainissement d'ajuster les prévisions de dépenses d'équipement (- 500 000 €) en fonction du rythme de consommation des crédits. Cette diminution de dépenses s'accompagne d'une diminution du recours à l'emprunt pour un montant équivalent.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- voter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2016 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire,
- décider, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, de passer d'un régime de provisions budgétaires à un régime de provisions semi-budgétaires,
- constituer une provision semi-budgétaire de 6 173 365,65 € dans le cadre du contentieux de la cuisine centrale destinée à couvrir le risque d'un remboursement éventuel à terme de tout ou partie de cette somme.

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Chauffage Urbain
011	Charges à caractère général	- 50 168,00	
012	Charge de personnel et frais assimilés	46 400,00	
014	Atténuations de produits	171 824,00	
65	Autres charges de gestion courante	- 2 474,00	
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus		
Total dépenses de gestion des services		165 582,00	
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		155 566,00
68	Dotations aux provisions	6 173 366,00	
022	Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles de fonctionnement		6 338 948,00	155 566,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.</i>	376 000,00	
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		376 000,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		6 714 948,00	155 566,00
D 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		6 714 948,00	155 566,00
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 132,00	
73	Impôts et taxes	70 000,00	
74	Dotations et participations	29 168,00	
75	Autres produits de gestion courante	94 608,00	
Total recettes de gestion des services		195 908,00	
76	Produits financiers	18 349,00	
77	Produits exceptionnels	6 124 691,00	155 566,00
78	Reprises sur provisions		
Total recettes réelles de fonctionnement		6 338 948,00	155 566,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.</i>	376 000,00	
Total recettes d'ordre de fonctionnement		376 000,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		6 714 948,00	155 566,00
R 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		6 714 948,00	155 566,00
RESULTAT SECTION			

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement
20	Immobilisations incorporelles	10 862,00		
204	Subventions d'équipement	- 15 000,00		
21	Immobilisations corporelles	40 425,00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	21 807,00	- 200 000,00	- 300 000,00
Total dépenses d'équipement		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à...			
26	Particip., créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total dépenses financières				
Total dépenses réelles d'investissement		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
Total dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
D 001 Résultat reporté				
Restes à réaliser N-1				
TOTAL DES DEPENSES		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
13	Subventions d'investissement	35 033,00		
16	Emprunts et dettes assimilées		- 200 000,00	- 300 000,00
024	Produits cessions immobilisations	23 061,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total recettes d'équipement		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
18	Compte de liaison : affectation à ...			
26	Particip., créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total recettes financières				
Total recettes réelles d'investissement		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
Total recettes d'ordre d'investissement				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
R 001 Résultat reporté				
Restes à réaliser N-1				
TOTAL DES RECETTES		58 094,00	- 200 000,00	- 300 000,00
RESULTAT SECTION				

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement nous avons bien compris que c'était une petite DM de 6,4 M€. En dépenses comme en recettes de fonctionnement, le principal mouvement, on le retrouve dans le contentieux de la cuisine centrale. Nous sommes ravis de voir qu'il y a au moins une issue favorable à cela. Nous avons bien compris que ce contentieux était toujours en cours et c'est pour cela que la Ville approvisionne la somme perçue afin de se prémunir contre un risque de remboursement si le jugement définitif était moins favorable que prévu.

Je m'interroge sur la hausse du chapitre «charges de personnel» qui est de 46 400 € qui peut faire craindre une hausse, en tout cas importante, de la masse salariale peut-être insuffisamment anticipée. Quelle sera l'évolution de la masse salariale ? Nous reparlerons peut-être du compte administratif 2015 à celui de 2016, tout à l'heure dans les mutualisations. Nous aimerions aussi un jour que nous puissions avoir une idée très claire du nombre de fonctionnaires à la Ville, à l'Agglomération, au CCAS, le nombre d'emplois marchands, le nombre de CDI, le nombre de CDD, je crois que c'est important.

Et un élément important, c'est cette comptabilisation du fonds de soutien à 18 000 € qui vise surtout la Ville à renoncer à son droit de contentieux contre la banque à laquelle vous aviez souscrit cet emprunt structuré qui peut peut-être poser question. Merci.

M. LE MAIRE : 46 000 € sur 80 M€. Une DM de 46 000 € sur 80 M€, effectivement... Vous avez parlé de charges de personnel de 46 000 €. Vous avez prononcé le chiffre de 46 000 € et vous interrogez pour savoir s'il n'y a pas une dérive. Je vous dis qu'une dérive de 46 000 €, Monsieur le Sénateur, sur un budget de 80 M€ -ou alors j'ai mal compris ce que vous disiez- ce n'est quand même pas grand-chose. 46 000 € en plus, il y a une dérive inquiétante, avez-vous dit.

Les chiffres, Carine MICHEL pourra vous les redonner mais nous les avons déjà donnés. Nous avons donné le nombre exact d'agents au CCAS, à la Ville et à la Communauté d'Agglomération. C'est même dans le rapport d'activité me souffle-t-on. Ces chiffres, on vous les a donnés avec une très grande précision parce qu'ici tout est très transparent. Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame MICHEL vous les avez ? Donnez-les, ce sera fait.

Le sens de l'histoire c'est que les chiffres vont augmenter à l'Agglomération et vont diminuer à la Ville, parce que lorsque je dis qu'en 2001 nous étions 19 personnes à l'Agglomération et qu'aujourd'hui nous ne sommes pas loin de 800 -je n'ai plus le chiffre exact en tête- ce n'est pas que nous avons créé 780 postes, c'est que les services entiers -et ça va continuer- sont passés de la Ville à l'Agglomération. Ils ont diminué le personnel Ville et ont augmenté celui de l'Agglomération. Les choses sont claires.

Mme Carine MICHEL : Je vais vous donner les chiffres même si je pense que ce n'était pas forcément l'objet puisqu'on les a déjà donnés mais je les ai sous les yeux et quand même rappeler le cadrage budgétaire, Monsieur le Maire, qui est clair par rapport à la masse salariale qui est une stabilisation, c'est clair et c'est net, c'est 0.

C'est le cadre budgétaire que j'ai depuis le début du mandat et qu'on essaie de respecter. On a les chiffres exacts au 31 décembre.

M. LE MAIRE : Zéro à périmètre constant.

Mme Carine MICHEL : Oui, puisque ça bouge avec les mutualisations. Au 31 décembre 2015, pour les 3 entités : 2 917 agents permanents dont 2 688 fonctionnaires. Pour la Ville de Besançon : 2 046 agents permanents dont 1 885 fonctionnaires.

M. LE MAIRE : Redonnez les chiffres.

Mme Carine MICHEL : Ville : 2 046 agents et Agglomération : 2 917, pour les 3 entités.

M. LE MAIRE : Agglomération seulement ?

Mme Carine MICHEL : On était à 500 et quelque... 700.

M. LE MAIRE : 740 et quelque. CCAS ? La différence, 250. On donnera les chiffres exacts au Sénateur.

Par rapport à cette DM, y a-t-il d'autres remarques, des abstentions, des oppositions ? 12 contre. Les autres sont favorables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 47
- Nombre de procurations de vote : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 53

Votes :

Pour : 41
Contre : 12
Abstentions : 0

Date de la convocation : 2 décembre 2016.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.